

L'assureur est/les assureurs sont la/les société(s) d'assurance indiquée(s) dans ce document (la «Société»).

Informations relatives à la protection des données

La Société traite vos données notamment aux fins suivantes:

- conclusion, exécution et administration du contrat,
- optimisation et développement de produits,
- gestion des risques,
- marketing (y c. établissement de profils),
- vérification de la solvabilité,
- respect des prescriptions légales et
- communication avec les clients.

À des fins d'examen des risques et de règlement des sinistres, la Société peut demander des renseignements vous concernant (p. ex. auprès d'autorités, d'employeurs, de personnel médical, d'assureurs précédents à propos des sinistres ayant eu lieu jusqu'à présent) et, en cas de sinistre, transmettre des données à des experts, avocats, tiers responsables et à leurs assureurs. Il peut s'agir de données personnelles sensibles (p. ex. données relatives à la santé en lien avec la conclusion du contrat, son exécution et le traitement des sinistres).

À des fins de lutte contre les abus dans le secteur de l'assurance, les données personnelles et les données relatives aux sinistres peuvent être transmises à SVV Solution AG en cas de dommages matériels, de préjudices pécuniaires et de dommages de responsabilité civile pour être saisies dans la base de données électronique commune à toutes les sociétés d'assurance HIS («Hinweis- und Informationssystem», système d'information et de signalement) et comparées avec les données déjà saisies dans HIS.

La Société peut par ailleurs, aux fins susmentionnées, transmettre vos données, y c. des données personnelles sensibles, à des tiers concernés par le contrat (p. ex. coassureurs et réassureurs), aux agences générales de la Société, à des sociétés du groupe et, également à des fins d'externalisation, à des prestataires. Les destinataires peuvent se trouver en Suisse et à l'étranger. Les données personnelles sensibles ne sont pas utilisées à des fins de marketing.

Vous trouverez de plus amples informations, y c. sur d'autres utilisations et destinataires de vos données et sur vos droits dans notre déclaration relative à la protection des données (www.allianz.ch/privacy).



En sélectionnant le bouton "CONCLUSION"

- vous acceptez le traitement et la transmission de vos données, y c. des données personnelles sensibles, et l'établissement de profils, aux fins susmentionnées;
- vous autorisez la Société à recueillir auprès de tiers (y c. assureurs précédents à propos de la sinistralité antérieure, sociétés de contrôle de la solvabilité, coassureurs et réassureurs, personnel médical, autorités, employeurs) ou à leur transmettre les données nécessaires à l'examen de la proposition, à l'évaluation des risques et à l'exécution du contrat, et à utiliser ces données à ces fins.
- vous autorisez la Société, à des fins de lutte contre les abus, à saisir les données décrites ci-dessus dans la base de données HIS de SVV Solution AG et à comparer vos données avec celles contenues dans HIS.

Accès facile à vos documents contractuels sur notre portail clients

Accès facile et rapide à vos documents contractuels sur allianz.ch/portail-clients.

Informations sur le contrat d'assurance / droit de révocation

En sélectionnant le bouton "CONCLUSION", vous confirmez avoir répondu de façon exacte et exhaustive à toutes les questions et avoir reçu l'information aux clients (selon l'art. 3 de la loi sur le contrat d'assurance) ainsi que les conditions d'assurance applicables.

Vous êtes lié(e) par la présente proposition pendant 14 jours. Le délai commence à courir à compter de la remise ou de l'envoi de la proposition à la Société ou à son agent.

Vous pouvez révoquer votre proposition de contrat d'assurance ou l'acceptation de ce dernier par écrit ou par tout autre moyen permettant d'en établir la preuve par un texte. Le délai de révocation est de 14 jours et commence à courir dès que vous avez proposé ou accepté le contrat. Il est respecté si vous communiquez votre révocation à la Société ou remettez votre avis de révocation à la Poste le dernier jour du délai. Le droit de révocation est exclu pour les couvertures provisoires et les conventions d'une durée inférieure à un mois.